

DP

# DOMAINE PUBLIC

**Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse**

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

*En continu, avec liens et commentaires, sur [domainepublic.ch](http://domainepublic.ch)*

DP2046

Edition du  
18 août 2014

DANS CE NUMÉRO

---

**Le droit d'asile, inépuisable fonds de commerce de l'UDC** (Jean-Daniel Delley)

Une initiative populaire illusoire de plus comme outil de campagne en vue des élections de 2015

**La protection des terres agricoles en question** (Michel Rey)

La LAT révisée ne peut rien sans des lois cantonales efficaces et des arbitrages politiques assumés

**Trafic routier: les Suisses dans le luxe et la pollution** (Jacques Guyaz)

Le marché automobile national est atypique et coûteux

**Revenus et fortunes: la Suisse à mi-chemin entre les pays égalitaires et inégalitaires** (Jean-Pierre Ghelfi)

Ce que les travaux de Piketty et d'autres permettent de dire de la Suisse

# Le droit d'asile, inépuisable fonds de commerce de l'UDC

Une initiative populaire illusoire de plus comme outil de campagne en vue des élections de 2015

Jean-Daniel Delley - 11 août 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26134>

Le chantier de la législation sur l'asile ne ferme pratiquement jamais. Les révisions se succèdent à un rythme élevé, toujours dans le sens d'un durcissement. Mais rien n'y fait: les requérants persistent à frapper à nos portes. Pourtant les exigences de révision et de renforcement de la loi ne faiblissent pas.

C'est que l'asile est une obsession politiquement rentable. L'UDC l'a bien compris et laboure sans relâche ce terrain en proposant d'illusoires solutions. Elle qui ne cesse de dénoncer les faux réfugiés et leurs abus se comporte dans ce dossier comme un véritable escroc.

Dernier épisode de ce sinistre feuilleton, les si mal nommés (en français) démocrates du centre annoncent une nouvelle initiative populaire sur le sujet. Le moment est favorable puisque les conflits sur la planète alimentent durablement les flux migratoires et le calendrier judiciaire, car l'initiative focalisera l'attention jusqu'aux élections fédérales de 2015.

Sur le fond, rien de neuf de la part de l'UDC. En 2002 déjà, elle avait échoué de justesse (50,1% de NON, 4'000 voix de différence) à exiger le renvoi des requérants en provenance d'un Etat sûr. Cette fois-ci, la possibilité de déposer une

requête d'asile serait réservée aux migrants par voie aérienne, les autres ayant la possibilité de déposer leur demande dans les pays voisins, tous signataires des accords sur le statut de réfugié, avant d'atteindre la Suisse.

Et voilà résolu «l'explosion du nombre de requêtes» et les abus du droit d'asile [dénoncés](#) par le chef du groupe parlementaire UDC. Et de plus, en conformité avec l'accord de Dublin qui définit l'Etat compétent pour examiner les requêtes, à savoir celui sur le territoire duquel le requérant a déposé ou pu déposer en premier lieu sa demande.

La proposition relève d'une double escroquerie. D'une part, elle repose sur des données inexactes et, d'autre part, elle imagine une solution inapplicable et inefficace.

Dans son excellente rubrique *Datenblog*, le [Tages-Anzeiger](#) confronte le constat établi par l'UDC à l'appui de son projet d'initiative à la réalité chiffrée. Le résultat est sans appel. On ne peut parler d'explosion. L'introduction d'une procédure accélérée pour les requérants de certains pays a eu un effet dissuasif. Mais les variations annuelles de la statistique dépendent avant tout de la situation internationale. Par ailleurs l'augmentation du nombre de demandes est

beaucoup plus élevée en Europe et plutôt faible en Suisse. Grâce à Dublin, la Suisse peut renvoyer plus de requérants qu'elle doit en accepter en provenance d'autres pays européens.

Certes, le système Dublin - responsabilité du premier pays d'accueil - ne fonctionne pas à satisfaction. D'une part, les pays périphériques sont submergés par les candidats à l'asile d'Afrique et d'Asie. D'autre part, débordés, ils négligent d'enregistrer de manière systématique les requérants. Par ailleurs, tous les migrants ne déposent pas une requête dans ces pays. Et tous les Etats ne renvoient pas les candidats dans le premier pays d'accueil. Dès lors, comment la Suisse pourra-t-elle savoir par où a transité un requérant et donc procéder à son renvoi?

A propos de ce projet d'initiative, la conseillère fédérale Sommaruga a parlé «d'esbroufe». Mais, plus que de frime, il s'agit bien d'escroquerie, de tentative consciente de tromper le citoyen. Pour ensuite dénoncer le laxisme des autorités fédérales et réclamer des mesures plus sévères encore.

Une nouvelle fois, l'UDC fait mine de vouloir s'attaquer à un problème alors qu'elle ne cherche qu'à en tirer profit. En

dramatisant son discours et en manipulant les faits, elle attise les peurs. Par contre, cette formation, si soucieuse de la sécurité et de l'avenir du pays, se garde bien de dénoncer les dangers que représentent des banques susceptibles

d'entraîner l'économie nationale dans leur chute, la dépendance énergétique à laquelle nous condamnons notre addiction aux agents fossiles, l'usage anarchique du territoire et l'exploitation inconsidérée de notre environnement naturel, la

concurrence fiscale effrénée que se livrent les cantons au détriment de la solidarité confédérale notamment.

Les vrais risques auxquels la Suisse est confrontée, l'UDC préfère les ignorer.

## La protection des terres agricoles en question

La LAT révisée ne peut rien sans des lois cantonales efficaces et des arbitrages politiques assumés

Michel Rey - 09 août 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26123>

La loi sur l'aménagement du territoire (LAT) révisée doit mettre fin au grignotage des terres agricoles. Mais la concrétisation de cet objectif se heurtera à l'expansion des agglomérations.

En 2006, l'Office fédéral du développement territorial (ARE) [constatait](#) que la LAT n'était pas parvenue à protéger efficacement les terres agricoles. Ces terres agricoles, la Suisse en a perdu 32'000 hectares, estime l'Union suisse des paysans, soit quotidiennement dix terrains de football. La révision de la LAT, acceptée par le peuple en mars 2013, doit contrer cet appauvrissement.

### La protection de la zone agricole

La révision vise d'abord à mieux maîtriser l'urbanisation en luttant contre le mitage du territoire. La localisation des extensions des zones à bâtir, là

où elle s'avère nécessaire, permettra de freiner la consommation de terres agricoles.

La [loi](#) ne contient pas de nouvelles mesures concrètes pour les protéger. Néanmoins, le législateur a explicité cette protection au niveau des principes d'aménagement (art. 3). Il est demandé «*de réserver à l'agriculture suffisamment de bonnes terres cultivables, en particulier les surfaces d'assolement*» (al. 2 let. a). Le classement de ces surfaces en zones à bâtir aura un caractère exceptionnel (art. 30, al. 1a OAT). En ce qui concerne le plan directeur cantonal, il doit «*désigner les parties du territoire qui se prêtent à l'agriculture*» (art. 6 al. 2 let. a) et «*décrire l'état et le développement des terres agricoles*» (art. 6, al. 3 let. 5).

L'article 16 relatif à la définition et à la localisation de la zone agricole a été étoffé de

manière à ce que l'agriculture dispose des meilleures terres nécessaires à l'accomplissement de ses différentes tâches. Il importe aussi, dans la mesure du possible, de délimiter des surfaces continues d'une certaine étendue. Avec l'appui des exigences du [droit foncier rural](#) qui empêche le fractionnement des terres agricoles, la rentabilité des exploitations sera mieux garantie.

### La nécessité de bases légales cantonales

Malgré ces nouvelles dispositions favorables à la zone agricole, la sauvegarde des terres agricoles n'est pas assurée. D'une part, les bases légales cantonales font défaut ou sont insuffisantes. D'autre part et surtout, le conflit d'usage est programmé autour des agglomérations urbaines.

Les terres agricoles ne

bénéficient pas de la protection accordée à la forêt, pour laquelle tout mètre carré déboisé doit être compensé par une nouvelle plantation. Il n'est pas non plus prévu d'introduire une telle exigence lors d'une prochaine révision de la LAT. Les cantons en revanche peuvent prendre des dispositions dans ce sens.

Thurgovie donne l'exemple, puisque tout élargissement de sa zone à bâtir au détriment de la zone agricole doit être compensé par un déclassement d'une surface équivalente en zone agricole. Le peuple zurichois a accepté récemment une disposition constitutionnelle assurant aux territoires à vocation écologique, dont les terres agricoles, une protection absolue. On notera au passage que l'application de cette disposition constitutionnelle a fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral. Le Grand Conseil zurichois a estimé que sa concrétisation pouvait être assurée par la mise en œuvre de la LAT révisée, ce qui a été contesté avec succès par les initiants.

### **La lutte pour le sol dans les agglomérations urbaines**

Les bases légales cantonales sont d'autant plus nécessaires que les conflits d'usage du sol sont programmés dans les agglomérations. A l'avenir, ces

dernières devront accueillir l'essentiel de l'expansion démographique et économique de notre pays. Malgré les efforts pour promouvoir une urbanisation vers l'intérieur et une densification des villes, des extensions de leur zone à bâtir sont inévitables.

Or les meilleures terres agricoles se situent à proximité de ces agglomérations. Elles risquent d'être sacrifiées au profit de l'urbanisation. Dans son rapport de 2006, l'Office fédéral avait déjà fait ce constat. Les pertes de terres agricoles au profit de l'habitat et des infrastructures se font principalement au détriment des surfaces d'assolement (SDA), ces surfaces dont la Confédération exige le maintien par les cantons.

### **Prévoir des procédures d'arbitrage politique**

Dès lors, les cantons doivent compléter leur législation cantonale pour garantir la protection de leurs terres agricoles en fonction de la place qu'ils accordent à leur agriculture. Nous avons vu que Thurgovie a choisi une protection absolue, vu l'importance de l'agriculture pour son économie. Le canton de Berne réexamine sa loi sur les constructions; l'utilisation des SDA pour des besoins de construction aura un caractère exceptionnel et devra faire

l'objet d'une compensation en surface équivalente. A Genève, la zone agricole représente 46% du territoire. Le canton doit s'interroger sur la possibilité de maintenir cette zone, compte tenu de la pénurie de logements et de terrains à bâtir ([DP 2034](#)).

Des procédures sont à prévoir pour arbitrer les inévitables conflits d'affectation entre zones à bâtir et zones agricoles. Actuellement, le débat autour du plan directeur cantonal se focalise sur la surface totale à urbaniser, que les cantons cherchent à maximiser. Ces arbitrages ne peuvent être laissés à la libre appréciation des autorités communales dans le cadre de leur aménagement local.

La mise en œuvre de la LAT révisée donne à la politique d'aménagement du territoire ses lettres de noblesse. Elle ne doit pas être d'abord l'apanage d'experts, juristes et planificateurs qui risquent de s'affronter sur des interprétations de textes, de normes et de statistiques.

Il appartient aux responsables politiques de procéder aux choix et arbitrages liés à notre développement territorial. La définition et la protection des zones agricoles doivent être au cœur d'un véritable débat autour de la place de l'agriculture dans notre pays.

# Trafic routier: les Suisses dans le luxe et la pollution

Le marché automobile national est atypique et coûteux

Jacques Guyaz - 13 août 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26140>

C'est un des marronniers de la presse quotidienne, comme on dit dans le jargon, autrement dit un sujet qui apparaît régulièrement, quasiment à l'identique, comme les effets de la canicule en été ou les vagues de froid en hiver. Ainsi du [marché de l'automobile](#) en Suisse, avec les titres habituels sur la domination des marques allemandes et le goût de nos compatriotes pour les grosses voitures et les 4x4 polluants.

Rappelons ici que 36% des voitures neuves acquises en Suisse en 2013 sont des véhicules à traction intégrale, soit plus du double du chiffre allemand! L'explication traditionnelle de la Suisse comme pays de montagne nous semble spéieuse. Les Suisses se rendaient aussi nombreux aux sports d'hiver avant l'ère du 4x4 et aucune étude scientifique ne permet de conclure que la possession d'un véhicule à traction intégrale offre un avantage quelconque en matière de sécurité hivernale. Ce genre d'engins

est bien sûr indispensable pour certaines professions comme les paysans de montagne ou les forestiers, mais cela ne représente qu'une petite fraction de cette part de 36%. Et les véhicules hybrides, électriques ou à gaz, représentent tout juste 3% du parc des voitures neuves en 2013.

Dans la [statistique](#) des ventes de véhicules neufs, le peloton de tête comprend cinq marques: Volkswagen, Audi, Skoda, BMW et Mercedes. Si la présence du constructeur tchèque, passé aux mains de la firme de Wolfsburg, marque le retour du savoir-faire industriel de l'Europe centrale sous direction allemande, la présence parmi les plus gros vendeurs de marques partout ailleurs considérées comme appartenant à des fabricants très haut de gamme défie toute explication rationnelle.

Dans leurs arbitrages financiers, les Helvètes accordent clairement une place

très importante à la voiture. Ce tropisme mériterait une étude fine. Nous sommes, c'est bien connu, un peuple de locataires et, lorsque nous achetons de l'immobilier, l'amortissement reste en général très limité. Le revenu disponible est-il reporté sur la voiture qui devient signe de prestige social en lieu et place du logement? Ce n'est qu'une hypothèse.

Il n'y a bien sûr pas de relation directe simple entre les achats de 4x4 et les coûts du trafic routier. Notons simplement qu'en 2010, les coûts externes du trafic routier s'élevaient à 7,6 milliards de francs et ceux du trafic ferroviaire à 727 millions. En ce qui concerne les coûts directs, ils sont environ six fois plus élevés pour le trafic routier privé (51,3 milliards de francs) que ceux des transports publics de personnes (9 milliards). Ces [chiffres](#) - les derniers disponibles - datent malheureusement de 2005, mais la situation n'a sans doute guère évolué depuis. Tout commentaire s'avère superflu.

# Revenus et fortunes: la Suisse à mi-chemin entre les pays égaux et inégaux

Ce que les travaux de Piketty et d'autres permettent de dire de la Suisse

Jean-Pierre Ghelfi - 07 août 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26113>

Les énormes inégalités qui existaient au début du 20<sup>e</sup> siècle ont nettement diminué au cours des décennies suivantes avant de se creuser à nouveau.

Tel est le constat fait par Thomas Piketty et quelques autres économistes qui tentent de mesurer depuis plus de dix ans les inégalités de revenus et de fortunes dans les pays développés ([DP 2041](#)). Par exemple, en Grande-Bretagne, le 1% des revenus les plus élevés détenait à lui seul 20% de l'ensemble des revenus en 1918, mais 6% dans les années 1970.

L'explication la plus couramment admise pour expliquer ce recul tient aux coûts considérables engendrés par la première guerre mondiale, la crise des années 1930, puis la deuxième guerre mondiale. Les gouvernements ont couvert une partie de ces dépenses en prélevant des impôts supplémentaires, en particulier sur les très hauts revenus et fortunes.

Est-il possible de confirmer cette hypothèse? Oui, et pour ce faire, il faut observer la situation de la Suisse qui n'a pas été partie (directe) aux deux conflits et qui a toujours pratiqué des taux d'imposition sensiblement plus modérés que

les autres grands pays occidentaux (voir [Top Incomes over the 20th Century](#) - *A Contrast between European and English-Speaking Countries*, en particulier le chapitre 11 qui traite du cas de la Suisse).

## Concentration des richesses stable

En Suisse, les gains et les fortunes des ménages les plus riches (1<sup>er</sup> centile) ont également diminué au cours de la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle, bien moins cependant que dans les autres pays. Et, très important, les personnes de ce 1<sup>er</sup> centile ont très vite reconstitué leurs revenus et fortunes après la seconde guerre mondiale. Ces résultats diffèrent des constats faits pour la France, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et le Canada.

Alors que la concentration des revenus et des fortunes est sensiblement moindre en Suisse que dans ces pays durant le début du 20<sup>e</sup> siècle, cette concentration, dès les années 1960, devient, au contraire, plus importante. Ainsi, la part des revenus les plus aisés (0,1% supérieur) était de 3% à 4% en Suisse dans les années 1930, donc sensiblement inférieure à celle de la France et des Etats-Unis (5% à 6%). La tendance

s'inverse dans les années 1960, avec une part aux environs de 3,5% en Suisse, et de 2% à 2,5% en France et aux Etats-Unis.

Ces données montrent donc que la concentration des richesses n'a pas diminué en Suisse, pays qui n'a jamais pratiqué des taux d'imposition très élevés sur le revenu et la fortune, alors que la fixation de taux d'impôts très progressifs sur les revenus et les fortunes dans les autres grands pays occidentaux n'ont permis à leurs détenteurs de retrouver leurs niveaux du début du 20<sup>e</sup> siècle qu'au cours des années 1990.

## Une destination parmi d'autres

Ces travaux sont intéressants encore pour deux autres raisons. Si la concentration des revenus en Suisse reste modérée (en comparaison internationale), celle concernant les fortunes ne l'est pas: le 1<sup>er</sup> centile détient à lui seul entre 35% et 40% du total tout au long du 20<sup>e</sup> siècle. Aux Etats-Unis, partant d'une proportion identique au début du siècle passé, la part du 1<sup>er</sup> centile oscille entre 20 et 25% depuis les années 1940.

L'étude sur la Suisse indique aussi que les revenus des

capitaux qui ne sont jamais transmis aux autorités fiscales suisses ou étrangères ne doivent pas excéder 5 milliards de dollars, ce qui représente un montant «négligeable» lorsqu'il est mis en relation avec les revenus des contribuables les plus aisés aux Etats-Unis ou en Europe: «A l'évidence, la Suisse n'est que l'une des destinations potentielles de contribuables qui veulent échapper au fisc de leur pays de domicile.»

Le nombre des étrangers très

fortunés qui sont venus s'y installer a certainement augmenté au cours des dernières décennies, mais il reste une minorité. De ce fait, la vision qu'une large part des personnes très fortunées d'Europe et d'ailleurs dans le monde migrent en Suisse, pour échapper à des taux d'imposition élevés dans leur pays, est clairement contredite par les statistiques fiscales, notent les auteurs du livre mentionné ci-dessus.

Sur cette même thématique, on signalera l'étude [\*The Evolution of Top Incomes in Switzerland over the 20th Century\*](#) qui conclut que la Suisse, s'agissant des revenus - et non des fortunes - se situe entre les pays égalitaires et inégalitaires. La situation est en revanche très différente, et depuis fort longtemps, au niveau des cantons. Nidwald enregistre la plus forte concentration de très hauts revenus, alors que le Jura affiche lui la plus faible concentration.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée mais encouragée, pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](http://domainepublic.ch) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

## Index des liens

### **Le droit d'asile, inépuisable fonds de commerce de l'UDC**

<http://www.svp.ch/aktuell/artikel/interview-mit-fraktionschef-adrian-amstutz-zu-den-plaenen-einer-neuen-svp-asylinitiative/>

<http://blog.tagesanzeiger.ch/datenblog/index.php/4759/die-asylopolitik-der-svp-im-faktencheck>

### **La protection des terres agricoles en question**

<http://www.are.admin.ch/dokumentation/publikationen/00022/index.html?lang=fr>

<http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19790171/index.html>

<http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19910253/index.html>

<http://www.domainepublic.ch/articles/25601>

### **Trafic routier: les Suisses dans le luxe et la pollution**

[http://www.eurotaxpro.ch/fr/actualites/communiquede\\_presse\\_resultats\\_q4\\_2013/](http://www.eurotaxpro.ch/fr/actualites/communiquede_presse_resultats_q4_2013/)

<http://www.auto-schweiz.ch/statistiken/autoverkaeufer-nach-marken/>

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.html?publicationID=5641>

### **Revenus et fortunes: la Suisse à mi-chemin entre les pays égalitaires et inégalitaires**

<http://www.domainepublic.ch/articles/25902>

<http://global.oup.com/academic/product/top-incomes-over-the-twentieth-century-9780199286881;jsessionid=CEC7E2DD8F1854F40E44C1EFE2D4B66D?cc=gb&lang=en&>

<http://www.crema-research.ch/papers/2011-06.pdf>